



Peipin, le 28 août 2018

M A I R I E

**Monsieur Frédéric Bereinguier**  
**Directeur territorial ENEDIS**  
445 rue Ampère  
13290 Aix-en-Provence

REF : 853 / AM -août 2018  
**Objet** : pose des compteurs Linky à Peipin (04200)  
**Envoi lettre RAR**

*Courrier signalé*

Monsieur le Directeur,

Vous le savez sans aucun doute, la pose des compteurs Linky est très controversée partout en France, et notamment à Peipin. Certains Peipinois ont à plusieurs reprises manifesté leur farouche opposition à l'installation de ces compteurs, tant auprès de mes Conseillers et moi-même que lors de la réunion qui a eu lieu à Sisteron, salle Alain Prieur, le 4 juillet dernier.

Je pense qu'il n'est pas admissible de forcer les usagers et administrés qui y sont opposés à accepter la pose des compteurs Linky. Malgré la communication et la pédagogie que vos services déploient, leur position — que je n'ai pas à juger — reste insensible à vos arguments. Il s'agit de leur choix, de leur liberté ainsi que de leur droit le plus fondamental.

C'est pourquoi je vous demande, dans la continuité du courrier de mon collègue maire de Bayonne, de respecter d'une part la volonté de mes administrés, et d'autre part le principe de ne pas changer le compteur chez les personnes qui refusent cette installation en ayant dit de façon claire, par courrier ou de vive voix, leur opposition à votre intervention.

Afin d'éviter toute contestation sur ce dernier cas (contestation de vive voix), il serait par ailleurs judicieux que vos équipes recueillent au préalable l'accord explicite et écrit de chaque administré chez qui vous prévoyez d'installer ces compteurs Linky. Vos documents de communication doivent être précis sur ce point.

Votre réponse, que j'espère favorable et rapide, sera publiée sur le site internet de la commune de Peipin.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Frédéric DAUPHIN

